

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

COMPTE RENDU DU JEUDI 30 JUIN 2016

Personnes présentes :

- ✚ Représentants des familles : Mme JOLY Béatrice, M. COURIO Joseph
- ✚ Représentantes du personnel : Mme MUSSET Marie-Céline, Mme DAVID Brigitte, Mme BIDAULT Mélanie
- ✚ Représentantes des résidents : Mme VERSIGNY Eliette, Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane
- ✚ Représentante de la direction de la résidence : Mme UMONT Corinne
- ✚ Invités : Mme GUYOT Youna (Psychologue), Docteur LEBRUN Hervé (Médecin Coordonnateur), M. LE DANTEC (Responsable d'Ansamble/Breiz Restauration)
- ✚ Représentant du Conseil d'administration : M. POULMARC'H Dominique

Personnes excusées :

- ✚ Représentante des résidents : Mme VIAL Denise
- ✚ Représentante des familles : Mme LE COZ Jeanne
- ✚ Invitée : Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente)
- ✚ Représentant de la municipalité : M. FALQUERHO Gérard

Début de la séance à 10h30

Mme UMONT Corinne anime la séance et présente l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 24 mars 2016
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Bilan du séjour à CROZON
5. Plan bleu (plan canicule)
6. Projet architectural
7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

L'ordre du jour se trouve modifié car pour des raisons de timing, M. POULMARCH Dominique, membre du conseil d'administration qui va détailler le point « projet architectural » doit s'absenter au cours de la matinée. Le point 6 « projet architectural est abordé à la suite du point 1.

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 24 mars 2016

Le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 24 mars 2016 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

2. Projet architectural

M. POULMARCH Dominique présente les grandes lignes du projet architectural. Celui-ci sera soumis à validation au conseil d'administration au mois d'octobre prochain. Les objectifs principaux de ce projet sont :

- Améliorer le confort des résidents
- Améliorer la qualité de travail des soignants
- Améliorer le taux d'occupation de la résidence, car les 2 chambres double génèrent une perte financière liée à un problème de cohabitation.
- Répondre à une exigence de mise aux normes et accessibilité.

Une extension sera construite façade « ouest » comprenant 3 x 3 logements au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages. Les 2 chambres couple seront supprimées et feront place à des salles de bains. Le pôle infirmier situé au 2^{ème} étage sera décalé afin de créer un espace de vie identique à celui du 1^{er} et 3^{ème} étage. Les salles de bains communes actuelles deviendront des offices et permettront un service en salle mieux adapté aux besoins des résidents.

Les 3 chambres du rez-de-chaussée seront supprimées et les résidents seront relogés aux étages. L'espace libéré par ces 3 chambres au rez-de-chaussée permettra la création d'un espace dédié à l'animation.

De plus, toutes les salles de bains individuelles seront mises aux normes dans le cadre de la loi accessibilité, avec l'installation d'un mobilier plus fonctionnel car l'utilisation actuelle des lits douches est compliquée, aussi bien, pour le personnel que pour le résident.

Enfin, un parking de 10 places réservées au personnel sera créé.

Le conseil d'administration s'est montré très prudent dans la réalisation du plan de financement. Il ne peut y avoir d'impact sur le prix de journée, celui-ci ne pouvant excéder les 60.00 €. La résidence pourrait bénéficier de subventions du département et de Lorient Agglomération et d'un prêt social au taux de 1.80 %, ainsi que d'un taux réduit de TVA à 5.5 %. De plus, grâce à des résultats excédentaires antérieurs, la résidence pourra puiser pendant 2 à 3 ans dans cette réserve. A la demande de la commune et du département, les 87 chambres seront considérées comme des logements sociaux. Ainsi, le résident pourra bénéficier, selon ses ressources, d'A.P.L. au lieu de l'A.L.S. actuellement, aide au logement, qui lui est plus favorable.

Les travaux débuteront dès le mois d'avril 2017 pour se terminer au cours de l'année 2019. Concernant les travaux des salles de bains individuelles, le chantier durera 36 semaines. Pendant la phase des travaux des salles de bains, chaque résident à un moment donné sera transféré dans une autre chambre.

3. Point sur la restauration

Brigitte, l'animatrice dresse le bilan de la commission de restauration du mercredi 29 juin 2016 avec la présence du cuisinier Stéphane.

- **Le petit déjeuner** : les résidents n'émettent pas de commentaires particuliers. Lors du dernier CVS, il avait été décidé de mettre en place un roulement chaque semaine dans le service des petits déjeuners en chambre. Cette organisation ne se révèle pas très concluante et sera abandonnée dès la fin de cette semaine car cela a tendance à perturber les résidents et pose quelques problématiques dans l'organisation des soins.
- **Le déjeuner** : les résidents souhaiteraient que les tranches de saucisson, salami. etc...soient plus épaisses. Il y a présence de pépins dans les concombres. Ne pourrait-on pas les retirer avant le service. Les plats ne sont pas suffisamment chauds sans doute dû à un problème avec le théâtre culinaire. De plus la cuisine dispose d'un chauffe-assiettes. Il y a trop de poissons surgelés (2 fois par semaine). La société Ansamble ne devait-elle pas servir une fois par semaine du poisson frais. Des résidents réclament du lapin. N'y a t'il pas un risque car c'est une viande avec pleins de petits os. Peut-on proposer d'autres variétés de salade et de fromage. Les œufs durs sont trop caoutchouteux. Les fruits ne sont pas assez mûrs.
- **Le goûter** : il n'y a pas assez de variétés de gâteaux
- **Le dîner** : les résidents font remarquer qu'il y a trop de lait dans les potages. Normalement, deux types de soupe sont proposés : une normale et une enrichie pour les personnes présentant des problèmes de dénutrition. Des résidents réclament du riz au lait, du lard et pommes de terre, des petits suisses.

Les accoudoirs des fauteuils ont tendance à coller. Il est à noter que cela peut provenir du produit utilisé, de la variété du bois ou de l'humidité ambiante.

Des repas à thème sont mis en place régulièrement. Un repas mexicain a eu lieu le mardi 10 mai 2016. A suivre dans les prochaines semaines : un repas hawaïen (le mardi 19 juillet 2016), un repas moules & frites (courant août) et un barbecue avec les enfants du personnel (le mardi 30 août 2016).

La question se pose quant à savoir s'il est toujours utile de poursuivre la distribution des menus de la semaine dans les chambres. Certaines feuilles traînent un peu partout. Beaucoup de résidents ne prennent pas connaissance de cette feuille. En conséquence, les menus seront affichés en grand format à chaque étage et le résident souhaitant avoir un exemplaire devra en faire la demande au secrétariat.

Mme UMONT informe les membres du CVS du retour de Stéphane le cuisinier absent depuis quelques mois.

4. Point sur l'animation

L'animatrice dresse un bilan des animations effectuées au cours des derniers mois.

Au cours des dernières semaines, les évènements suivants ont eu lieu en plus des animations hebdomadaires habituelles :

- le jeudi 5 mai : célébration des 100 ans d'un résident
- Le jeudi 12 mai : intervention de M. COURIO pour une animation sur les plantes
- Le mercredi 18 mai : participation à l'élection de Miss EHPAD à AURAY avec nomination de Mme VERSIGNY en tant que 2^{ème} dauphine
- Le lundi 23 mai : passage de la chorale « Caudan vous accueille »
- Le mardi 31 mai : fête de la résidence avec résidents et familles
- Le jeudi 16 juin : visite de Sainte Anne d'Auray
- Le mardi 21 juin : sortie au restaurant « La Pataterie » à Lanester

Mme UMONT informe avoir participé l'autre jour au CCAS de CAUDAN à une réunion de préparation sur la semaine bleue (semaine dédiée aux personnes âgées) qui aura lieu du lundi 10 au 16 octobre. En collaboration avec les associations et les 2 autres EHPAD de CAUDAN, il sera programmé : une marche à Kergoff, un atelier tricot avec l'association « Caudan vous accueille ». La résidence accueillera une école de Caudan pour un atelier pâtisseries.

5. Bilan sur le séjour à CROZON

Un séjour à CROZON a eu lieu du lundi 6 juin au vendredi 10 juin pour 11 résidents avec 5 accompagnateurs (dont un relai a été fait le mercredi) dans un gîte médicalisé. Les années passées, ce même séjour se déroulait sur 2 journées à raison de 3 séjours entre le mois de juin et septembre. Mme H. et Mme LEF. présentes au CVS ont beaucoup apprécié ces quelques jours de vacances et la cuisine préparée par le personnel. Mme H. a particulièrement été émerveillée par la visite de l'Océanopolis à Brest.

Mme V. déplore l'absence d'animation à la résidence durant le séjour à Crozon. Brigitte, l'animatrice indique que la plupart des animations étaient maintenues. Pour exemple, Mme LC. bénévole a assuré chaque matin la lecture du journal. De plus, Mélanie, la maîtresse de maison informe que la priorité de l'établissement était d'assurer la continuité des soins, car 10 salariés (2X5) ont accompagné les résidents lors du séjour.

6. Plan bleu (plan canicule)

Depuis l'épisode de canicule de 2003, chaque E.H.P.A.D. se doit de remettre à l'A.R.S avant le 1^{er} juin de chaque année son plan d'organisation dans le cadre d'une canicule.

Le plan canicule est déclenché le 1^{er} juin de chaque année et ce jusqu'au 31 août. La canicule est une période de plus de 3 jours consécutifs pendant laquelle la température ne descend pas en dessous de 20° la nuit. Ce dispositif a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention en apportant une attention toute particulière aux populations spécifiques. Le plan canicule s'articule autour de 4 niveaux d'alertes progressifs, auxquels correspondent des mesures de préventions adaptées :

- Niveau 1 : veille saisonnière
- Niveau 2 : avertissement chaleur
- Niveau 3 : alerte canicule
- Niveau 4 : mobilisation maximale

En cas d'alerte de niveau 3 et 4, la résidence peut être amenée à réquisitionner son personnel se trouvant en congé. La résidence dispose d'une salle climatisée en salle à manger permettant aux résidents de se rafraîchir. Des rideaux occultant et des stores ont été installés dans chaque chambre. La résidence met également à disposition des résidents des ventilateurs mobiles ainsi que des brumisateurs. La société de restauration adaptera les menus en favorisant une alimentation riche en eau. Le Docteur LEBRUN informe régulièrement le personnel lors des transmissions médicales des conduites à tenir auprès des résidents.

7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

« Le dimanche de Pâques nous avons mangé à l'EHPAD en famille. L'entrée (crevettes cocktail) n'était pas vraiment mangeable. Il vaudrait mieux éviter les fruits de mer de ce genre. Question sur le nettoyage de la chambre, parfois sale, table roulante collante. Pas de serviette dans la salle de bains si besoin. Merci de prendre en compte ces remarques »
Message retrouvé dans la boîte à idée se trouvant à l'accueil déposé par la famille de Mme F. Mme UMONT informe qu'il faudra être plus vigilant.

Mme V. fait remarquer qu'il y a beaucoup de déambulations la nuit et le week-end. Il lui est indiqué que les déambulations du week-end sont dues à la fermeture du PASA.

M. C adresse des remerciements pour l'installation de la potence portative mise sur le fauteuil de sa maman. Mme UMONT indique que d'autres demandes ont été faites et seront honorées prochainement. Par ailleurs, il demande quel est le rôle d'un référent. Peut-on désigner un salarié comme référent si celui-ci est affecté à un autre étage. Mélanie, la Maîtresse de maison informe qu'à partir du mois de septembre, les plannings des soignants feront l'objet d'une refonte afin de positionner les mêmes soignants pendant une année à un même étage. Le rôle du référent est de gérer la logistique c'est-à-dire le projet personnalisé, le trousseau, les pesées. Pour toutes questions médicales, il y a lieu de se rapprocher du pôle infirmerie. Mme VE rappelle qu'un cahier de liaison est mis à disposition dans les chambres.

Fin de la séance à 12h15

Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)

Jeudi 15 septembre 2016

à partir de 10h30

La Directrice,
Corinne UMONT

Coordonnées des Représentants des familles que vous pouvez joindre :

Mme JOLY Béatrice : 09 51 77 20 48

Mme LE COZ Jeanne : 02 97 76 02 96

M. COURIO Joseph : 02 98 96 70 36